

SOUS TOUTES RÉSERVES

11-24112011

Publication satirique proposée par le Comité du Jeune Barreau

«Je n'en reviens pas, mon maître de stage limite le nombre de mes photocopies!»

Vous l'avez compris, les jérémiades des stagiaires sont non seulement ingrates, mais, ce qui est plus grave, sont également susceptibles de noircir l'image de marque de notre profession. Il s'agit en effet de préserver l'un des plus nobles attributs de l'avocat, soit sa capacité à assimiler ses sources par cœur; c'est du moins la représentation que s'en fait le profane. Dès lors, qui sont les avocats-stagiaires pour renverser un postulat datant des Douze Tables.

Comme chacun sait, la photocopie est un acte honteux qui s'opère à la hâte, à l'abri des regards, avec la peur d'être surpris et de trahir par là-même notre abjecte incapacité à retenir de tête dès la première lecture le contenu d'une jurisprudence ou d'un article de doctrine; un acte traduisant également le triste déclin de notre système éducatif qui ne s'axe hélas plus sur l'effort de mémorisation. Nous voici flanqués d'acharnés de la repro-

graphie et de fainéants de la première heure! Il est donc naturel que les études les plus avisées limitent l'usage de leurs photocopieuses, afin de rectifier le tir et de servir les stagiaires qui ignorent encore qu'un bureau couvert de photocopies fait mauvaise impression. Admettons-le, cette mesure est du tonnerre!

Par ailleurs, tout amoureux de la nature saluera sans réserves les bienfaits écologiques qui en découlent. Ceux qui s'élèvent encore contre une telle mesure de sauvegarde des poumons de notre planète ne manquent vraiment pas d'air!

Pour toutes ces raisons, STR affirme que les maîtres de stage qui pratiquent la contingence des photocopies resteront dans nos bons papiers, et invite ceux qui ne la pratiquent pas encore à se mettre à la page.

Eliav Amsellem

AGENDA

7-8 juin 2002

Journée des avocats suisses, Lausanne

27-29 juin 2002

Conférence sur le commerce électronique organisée par l'AIJA, Oslo

5 juillet 2002

Soirée du Jeune Barreau au Petit Castel, Corsier

2 septembre 2002

Soirée annuelle des stagiaires des cantons de Genève et Vaud, Lausanne

5 octobre 2002

Rallye du Jeune Barreau

CONTACT

STR@jeunebarreau.ch

Le comité de rédaction: Afshin Salamian, Eliav Amsellem, Serge Hadjadj.

LE MOT DU PETIT BATON

Édito

Le Comité du Jeune Barreau a décidé d'améliorer la communication avec tous les membres de la Jeune Barre, en l'étendant et en la rendant plus régulière.

Pour cela, les pages de la Lettre du Conseil nous sont ouvertes et vous pourrez trouver dès l'été des colonnes spécifiques au Jeune Barreau, qui vous fourniront des indications sur nos activités.

Pour cela également, le site Internet de l'Ordre des Avocats <www.odage.ch> contient une rubrique «Jeune Barreau», où figurent des informations sur le Comité, l'agenda des prochaines manifestations, des documents utiles à télécharger, ainsi que d'autres renseignements.

Enfin, afin de fournir rapidement des informations complémentaires, le Comité est en train de mettre en place son propre site Internet, à l'adresse <www.jeunebarreau.ch>. Ce site est destiné dans un premier temps à res-

ter relativement simple; il nous permettra cependant de rendre accessible rapidement certaines informations et de fournir, de la manière la plus large possible, des documents utiles à tous. C'est ainsi par exemple que vous pourrez trouver sur ce site, dès le mois de juin, presque tous les énoncés des examens de brevet depuis 1994.

Et, à côté de tout ça... il y a le «Sous Toutes Réserves».

Vous n'y trouverez ni colonnes d'information, ni rubriques spécifiques, ni documents utiles.

On y parlera de bien d'autres choses que de droit.

Il ne vous aidera pas à passer vos examens de brevet.

...mais...

Des personnalités du Barreau (peut-être même, un jour, des membres de la Commission d'examens...) répondront aux questions que vous n'avez jamais osé leur poser.

La jurisprudence vous sera pré-

sentée sous un nouveau jour.

Les travers invouables de certains maîtres de stage seront exposés à la lumière.

L'art pictural côtoiera la belle plume.

Et plus si entente.

Fabrizio La Spada

Premier Secrétaire

premier.secretaire@jeunebarreau.ch

P.S. Pour nous envoyer vos idées, critiques, embrassades, tapes dans le dos, citations et drôleries de tous ordres, une seule adresse: STR@jeunebarreau.ch

Interview de Monsieur le Bâtonnier Alec Reymond

Questions personnalité

-Qu'auriez-vous aimé qu'on vous apprenne à l'école et qui vous aurait été vraiment utile?

-L'ubiquité.

-Avez-vous une meilleure opinion de vous qu'à vingt ans? Ou pire?

-Meilleure... si c'est possible!

-Quelle est la plus grosse bêtise que vous ayez faite dans votre jeunesse?

-Vieillir.

-Quel est le péché qui vous tente le plus?

-J'ai souvent des envies gourmandes de luxe.

-Quelle est votre expression favorite?

Tchô!

-Peut-on tout faire par conviction?

-Hélas oui.

-Qui avez-vous le plus envie d'épater?

-Le Jeune Barreau.

(c'était notre minute démagol)

-Qu'est-ce qui est pire: de ne jamais trouver le bonheur ou de le laisser passer?

-Le laisser passer car on est alors conscient du vide.

-Croyez-vous que l'argent ne fait pas le bonheur?

-Je le crois sincèrement car l'essentiel ne s'achète pas.

-De quelle question aimeriez-vous avoir la réponse?

-Et Dieu dans tout ça?

-Quel pays va gagner la Coupe du Monde 2002?

-Le Tibet libre.

Questions amour

- Peut-on tout faire par amour?

-Oui, le meilleur comme le pire.

-Quelle est votre première pensée quand vous trouvez en face d'une femme séduisante?

-Je pense à tout ce que j'aurais fait et dit, si j'avais osé...

-Est-ce que vous conservez un fantasme inavouable et non réalisé?

-J'en conserve de nombreux, tous inavouables.

-Si vous ne pouviez posséder que la moitié d'une femme, laquelle choisiriez-vous?

-La moitié gauche.

-Croyez-vous à l'amour platonique?

-Plato quoi?

-A quoi reconnaissez-vous infailliblement la passion naissante?

-A cette vibration sourde qui vrille l'estomac, coupe l'appétit, maintient éveillé et rend parfois stupide: tout un programme!

Questions droit

-L'avocature est-elle compatible avec le droit?

-Oui puisque la droiture est compatible avec l'avocat.

-Quelle est votre première pensée quand vous apprenez le nom du juge saisi de votre affaire?

-Je pense à l'oublier au plus vite.

-Est-ce que vous préférez que le juge soit convaincu par vous, mais donne raison à l'adversaire ou qu'il soit convaincu par l'adversaire mais vous donne raison?

-Les deux hypothèses ne ménaagent qu'un demi bonheur mêlé de vanité.

-Imaginez-vous pouvoir faire autre chose qu'avocat dans la vie? Quoi?

-Si j'en avais le talent, je pourrais être cuisinier ou chef d'orchestre. Seulement voilà...

-Si vous deviez garder un seul article dans le CC/CO lequel garderiez-vous? Pourquoi?

-L'article 2 CC parce qu'après ça la messe est dite et que le reste n'est que bavardage.

-Avez-vous un message pour le nouveau Procureur général?

-Aimons-nous les uns les autres.

-Le petit Prince a porté plainte contre l'aviateur pour avoir séquestré un mouton dans une boîte. Choisissez-vous de défendre le Petit Prince, l'aviateur ou encore la SPA qui s'est portée partie civile?

-Je défendrai l'aviateur parce qu'il a manifestement voulu préserver la rose et les valeurs essentielles qu'elle symbolise. Mais comme tous sont de bonne foi, j'envisage une médiation.



L'agonie du secret bancaire ou l'art de la diplomatie anglaise

La mort du secret bancaire fait couler beaucoup d'encre. STR se devait d'avoir une opinion.

T rès impressionné par Staline, Franklin Roosevelt consentit à l'URSS d'énormes abandons en Europe orientale, avec l'illusion que Staline respecterait le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Winston Churchill, lui, ne s'est jamais fait d'illusions sur les véritables buts de guerre de Staline. En octobre 1945, lors de la Conférence Tolstoï à Moscou, il interpellait Staline: «let us settle about our affairs in the Balkans», tout en griffonnant candidement sur une feuille: «Roumanie: Russie 90%, les autres 10%; la Grèce: Grande Bretagne (avec l'accord des USA) 90%, Russie 10%; Yougoslavie: 50%-50%, ...».

Plus d'un demi-siècle plus tard, l'Amérique fut soudain frappée par des méchants aux noms imprononçables. On a vu George W., encore tremblotant, exhorter son peuple, depuis son bunker secret, à dépenser de l'argent et à jouer au baseball. Pendant ce temps, Tony Blair multipliait la danse diplomatique au Moyen-Orient, étalant son appareil de véritable chef de guerre. En quelques jours, on assistait au débarquement de centaines de marines SBS anglais, les premiers à fouler le sol afghan, pour prendre l'aéroport de Bagram, autrement dit, le contrôle de Kaboul.

D'accord, ces exemples sont un brin schématisés. Toutefois, alors qu'on ne parle que d'Amérique, la

discrète efficacité des anglais force l'admiration.

Et le secret bancaire dans tout cela? Certains disent qu'il va mourir, victime de «l'américanisation» de la pensée. C'est que les Américains réclament de la transparence. Mais, un examen plus approfondi démontre que la mise à mort du secret bancaire, si elle a lieu un jour, sera l'habile œuvre de l'intelligence anglaise.

Rappelons d'abord que la vitesse de mobilité des capitaux est de nos jours comparable à celle des e-mails. Afin d'attirer ou de retenir ces capitaux, l'imagination des Etats s'est depuis longtemps limitée à l'alignement vers le bas de leur fiscalité. Dans ce difficile contexte de «concurrence fiscale», le secret bancaire est perçu comme un moyen déloyal pouvant encourager l'évasion fiscale.

Il n'y a qu'une recette pour combattre la concurrence sauvage: s'entendre entre concurrents. En droit privé, cela s'appelle un cartel. A l'échelle des Etats et quand on parle de la «concurrence fiscale dommageable», on a préféré le baptiser: Organisation de Coopération et de Développement Economiques. Disons, l'OCDE. En pratique, deux solutions peuvent être envisagées pour s'entendre: soit appliquer une retenue à la source sur les paiements d'intérêts à des personnes physiques résidentes dans d'autres états et verser ces impôts à l'Etat de résidence, soit

procéder aux échanges d'informations entre les autorités fiscales de l'Etat où ces intérêts sont payés et celles de l'Etat de résidence. Donc, chaque Etat devient soit l'agent perceuteur d'impôts pour le compte des autres Etats, soit l'agent informateur du fisc des autres Etats. La première solution, pouvant se pratiquer de manière globale et anonyme, est compatible avec le secret bancaire; pas la seconde.

Sur le plan européen, le 20 mai 1998, la Commission de l'UE a adopté une proposition de directive en la matière. Cette directive était fondée sur «un modèle de coexistence», laissant précisément aux Etats membres de l'UE le choix entre les deux solutions précitées. Tout le monde était satisfait: tant ceux qui connaissent le secret bancaire que ceux qui ne le connaissent pas.

L'efficacité des mesures supposait évidemment la négociation avec des pays tiers, dont la Suisse, pour l'adoption de mesures équivalentes. Sinon, l'argent fuirait vers ces pays tiers.

A peine deux ans plus tard, le 20 juin 2000, le Conseil Européen (Conseil extraordinaire ECOFIN), réuni à Santa Maria da Feira, s'est fixé l'objectif d'assurer à terme une imposition des revenus de l'épargne en recourant, désormais uniquement, à une procédure d'échange d'informations automatique.

Que s'est-il passé en deux ans pour que l'Europe abandonne le modèle de coexistence au bénéfice de l'unique modèle d'échange d'informations?

En 1998, seul un pays de l'UE s'opposait au système d'impôt à la source: l'Angleterre. D'abord pour des raisons historiques. En 1960, lorsque les USA ont introduit leur impôt à la source, quelques 3000 milliards d'Eurobonds ont migré, en une semaine seulement, de New York à Londres. L'introduction d'une imposition à la source dans l'UE risque de susciter le mouvement inverse. Enfin, la place financière de Londres est un marché de gros et les banques anglaises sont plutôt des banques d'investissement. Le secret bancaire n'a donc pas sa place dans cet environnement. Aussi l'Angleterre devait-elle convaincre les autres pays européens qu'en amont des impôts à la source, le secret bancaire était néfaste. Les Scandinaves étaient faciles à convaincre. Ils ne connaissent pas vraiment le secret bancaire, ni d'ailleurs l'évasion fiscale. Ils paient beaucoup d'impôts certes, mais ils aiment cela. La plus dure à convaincre était l'Allemagne. Dans cette opération, la chance est venue au secours du talent anglais. Le scandale des caisses noires politiques impliquant Helmut Kohl donnait l'occasion à l'Angleterre d'en imputer la cause au secret bancaire.

L'Allemagne était gagnée.

L'opération diplomatique a été un succès total jusqu'à ce qu'elle bute contre l'Autriche et le Luxembourg. Normal, ils possèdent un secret bancaire.

L'unanimité oblige, devant ce blocage, l'Angleterre a négocié un moratoire de 10 ans pour ces deux pays, auxquels s'est jointe dans l'intervalle la Belgique. Des négociations, sur un mode de tête à tête, plutôt qu'en forums. Bonne technique. Mentionnons au passage que ces derniers pays ont eu la maladresse, peut-être suggérée avec talent par leur interlocuteur, d'accepter le principe d'échange d'informations, à condition que la Suisse accepte. Comme la Suisse n'accepte pas encore, ce sont ces pays qui s'agacent aujourd'hui. Les amis d'hier, ceux qui ont la même philosophie, deviennent soudain les plus pressants contre la Suisse. Et on n'entend plus parler d'Angleterre. Brillant.

Par ailleurs, à Feira, l'UE s'est calquée, de manière plus ou moins avouée, sur les recommandations de l'OCDE qui préconise la procédure d'échange d'informations depuis 1998. Contrairement aux idées reçues, l'OCDE, en dépit de son siège à Paris, n'est pas de la poésie à la française. Rappelons que le patron de l'OCDE est un... anglais, Gabriel Makhlof, qui est, excusez du peu, le patron de l'administration fiscale anglaise.

Enfin, l'Angleterre n'est pas seulement un marché de gros. La gestion de fortunes privées y a évidemment sa place, avec les mêmes besoins du respect de la sphère privée. Pour cela, l'Angleterre a un système autrement plus génial que le secret bancaire: l'institution du Trust, dont l'opacité n'a rien à envier à celle du secret bancaire. Selon comment vous organisez votre trust, les informations échangées avec les fiscs étrangers seraient inutilisables. Avouons que c'est de la pure virtuosité.

Que doit faire la Suisse: Nous recommandons humblement à nos dirigeants, soit d'échanger la fin du secret bancaire contre celle du trust (ou tout autre instrument déloyal de «concurrence fiscale»), soit de faire le deuil du secret bancaire et d'introduire en droit suisse une loi sur les trusts suisses. En tous les cas, d'exiger de nos négociateurs un stage de formation en Angleterre.

Afshin Salamian
(rédigé le 13 mai 2002)

Le secret bancaire under attack.

A quand le secret professionnel?



BRAVES DE DROITIER

«Dieu qu'il est difficile d'obtenir justice de la justice quant la justice est en cause».

(Monsieur le Bâtonnier
Marc Bonnant, printemps 2002)

«Cela fait huit ans que je concubine avec la Justice genevoise ; chaque fois que j'ai passé la porte du palais, je me suis senti chez moi.»

(L'agent privé mandaté par le
Procureur Laurent Kasper-
Ansermet)

«Dès le 1 juin 2002, la cafétéria du palais (en face) vous proposera macaroni et birschermuseli... info ou intox?»

«Constitue une prestation obligatoire à la charge des caisses-maladies la pose d'une prothèse testiculaire.»

(ATF 121 V 119)

«Il n'existe aucun motif sérieux qui justifierait une distinction, sous l'angle du droit aux prestations, entre l'opération de plastique mammaire reconstructive et la reconstruction d'organes génitaux en cas de transsexualisme.»

(ATF 121 V 119)

Et... le développement législatif à connaître absolument:
Modification de l'Ordonnance du 7 septembre 2001 relative au montant de la taxe d'élimination anticipée sur les bouteilles en verres pour boissons (mars 2002, RS.814.621.4)

(WARNING: Sujet de brevet potentiel selon nos sources.)

LE VERS DU TENOR

La publication par le Service pour la Promotion de l'Egalité entre hommes et femmes (SPPE) du *Guide de rédaction législative épïcène* a enflammé de nombreux esprits, parmi lesquels on retrouve essentiellement deux camps: ceux (et celles) qui se disent puristes de la langue et qui s'opposent à ce guide avec dégoût, et celles (et ceux), plus rares, qui le défendent, tantôt armé(e)s des dents des chiennes de garde, tantôt pacifiquement. A mon propre grand étonnement, je fais maintenant partie de la dernière catégorie...

En réalité, ce n'est pas le guide lui-même et ses règles qui m'ont convaincu, tant il(s) complique(nt) la rédaction en cherchant à ce que des signes très informatiques binaires et mathématiques s'immiscent, selon des règles pires que politico-juridiques, dans la belle et simple succession littérale, de sorte qu'un mot ne soit plus déterminé par son genre. En bref, on a le choix entre le neutre universel et le QCM interactif permanent, très au goût du jour: *ce(tte) cher/ère et raffiné-e consœur/frère Dominique parle/plaide (un peu / beaucoup / passionnément) pour vous/leur demander la/le nécessaire()*

«VIVE EPICENE!»

exequatur du choix entre a)la féminisation des noms de métiers b)le machisme obstiné sous couvert de grammaire.

Non, il me semble que le français torture suffisamment ses pratiquants pour que même les prétendus puristes se laissent prendre à plus d'une reprise (les plus attentifs auront relevé qu'un des choix n'en est pas un); il n'est pas nécessaire de compliquer!

En revanche, si le moyen n'est pas bon, le but recherché par le SPPE est des plus nobles: il ne s'agit pas d'introduire de nouveaux termes, mais de réhabiliter ceux qui, au cours des siècles, sont tombés en désuétude par l'usage et la galanterie (l'attribut des phalocrates éduqués). Car en 1271 déjà, *le Livre des métiers* citait, entre innombrables autres, les boutonnières (mais pas de bâtonnières, à mon plus grand regret, Maitres Burger et Leuenberger, nous comptons sur vous), les étuviers, les barbières, les maréchaux ferrants et les prudeshommes (arbitres des conflits dans un corps de métier) qui choquent tant...

L'usage discriminatoire s'est introduite peu à peu dans notre vie au point d'en être devenue naturelle: personne ne cille au fait que dans l'apprentissage du

vocabulaire latin, le couple dominus-rosa est flagrant d'opposition. Mais les choses évoluent à nouveau dans le bon sens: il y a un peu plus d'un siècle, le principe de la complète égalité juridique des sexes dans l'ensemble du droit était encore pour le Tribunal fédéral «une conception aussi nouvelle qu'audacieuse, et qui ne saurait être admise».

Faisons aujourd'hui ce petit pas de plus et admettons que, sans porter une atteinte intolérable à notre langue, nos oreilles acceptent l'élégant féminin pour que l'on puisse enfin se soumettre aux ordres d'une cheffe, qu'il soit enfin permis de s'adresser à Madame la Juge ou à Madame la Présidente sans bafouiller.

Alexis Meleshko